

A PROPOS D'ARGENT

Si le Seigneur a mis en garde ses disciples contre l'asservissement à l'argent, il n'en a jamais contesté le caractère nécessaire. Nous apprenons même par saint Luc que quelques femmes aidaient de leurs biens le groupe des disciples. On peine parfois, en notre pays du moins, à aborder clairement la question des finances, il s'y mêle un soupçon de malversation à moins qu'il ne soit de fascination envieuse. Les idées reçues sur la richesse de l'Eglise ont la vie longue, même si la réalité a bien changé. Il est loin le temps où la carrière ecclésiastique permettait à celui qui l'embrassait d'espérer quelque revenu confortable.

Mais ce n'est pas d'abord de cela qu'il s'agit. *Pour remplir sa mission, l'Eglise a besoin de moyens financiers* : les locaux qui permettent d'accueillir ceux qui prient comme ceux qui reçoivent une aide sans venir prier, les membres du personnel, les moyens de communication, les projets pour répondre aux besoins de notre temps, tout cela coûte. Nous le savons, et vous êtes nombreux à apporter votre concours.

Le Denier de l'Eglise ne correspond pas à un geste de générosité semblable à ceux que vous faites en répondant à des appels particuliers et nombreux. *Il traduit votre appartenance à l'Eglise et votre souci de lui donner les moyens de remplir sa mission, au-delà de ce dont vous bénéficiez.*

Je remercie les paroissiens qui apportent leur concours, chacun selon ses moyens, je remercie les membres du conseil économique qui veillent avec un soin particulier à la gestion des fonds qui nous ont été confiés. Vue de la colline de Passy, la situation financière de la paroisse est bonne et saine, et nous pourrions nous en contenter. Mais chaque paroisse est une cellule d'un diocèse. Si nous sommes attachés à Notre-Dame de Grâce de Passy, nous devons l'être aussi à notre diocèse et aux paroisses qui ne bénéficient pas des atouts humains et financiers de notre communauté paroissiale. Nous exerçons cette *solidarité ecclésiale* par la contribution annuelle versée au diocèse et par la participation spécifique aux opérations Barnabé (aide aux investissements des paroisses).

Nous devons ne pas diminuer notre apport personnel, même modeste, aux finances de la paroisse et même l'accroître s'il est possible. Il est vital aussi que les jeunes professionnels n'oublient pas la part qu'ils peuvent apporter. Je me souviens même d'une enfant qui m'avait un jour remis 10 francs. Nous travaillons pour l'avenir et pas seulement pour le présent.

Père Antoine Louis de Laigue
Curé de Notre Dame de Grâce de Passy

Les dépenses :

- dépenses de fonctionnement et entretien, y compris eau, chauffage et électricité cierges, fleurs, loyer, assurances, timbres téléphone, reprographie, frais de fabrication du journal, frais de traitement des chèques pour le denier de l'Eglise,
- rémunérations et charges des laïcs,
- rémunérations et charges des prêtres,
- participation aux charges diocésaines,
- subventions aux mouvements de la paroisse et aide apportées à d'autres paroisses pour le financement des leurs travaux,
- impôts et taxes.

Les recettes :

- le casuel et autres ressources : quêtes, messes et cérémonies troncs, cierges,
- denier de l'Eglise,
- les autres ressources : mise à disposition de l'église et de la crypte pour des réunions, conférences et concerts,
- produits de placement.

La paroisse reçoit également des legs.

L'aide aux paroisses ayant de faibles ressources est destinée à financer des projets précis d'investissement (travaux de réfection des églises ou des presbytères appartenant au diocèse). Il ne s'agit pas de subvenir aux dépenses courantes.

Aides aux autres paroisses lors des 5 dernières années :

2002 à 2005 : 210 480 euros

2006 100 000 euros (Sainte Claire et Saint Germain de Charonne)

2007 100 000 euros à Sainte Claire.

Principaux investissements des 5 dernières années :

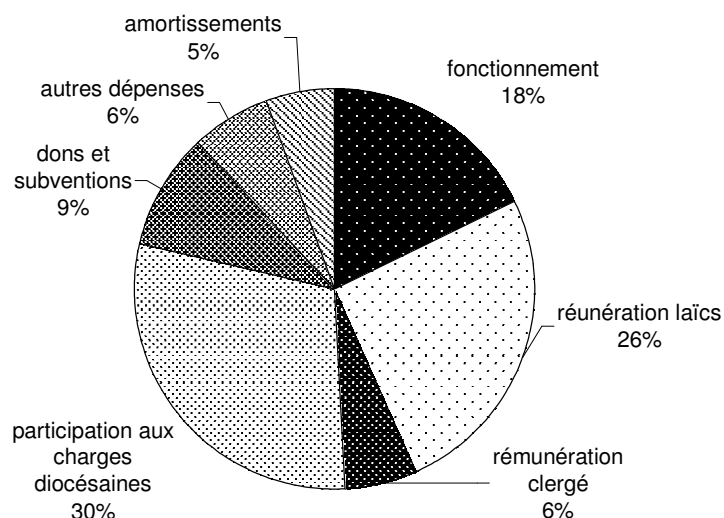
Salle Rossini, salles annexes, ascenseur : 1 million d'euros

Orgues ancienne et nouvelle église : 125 000 euros

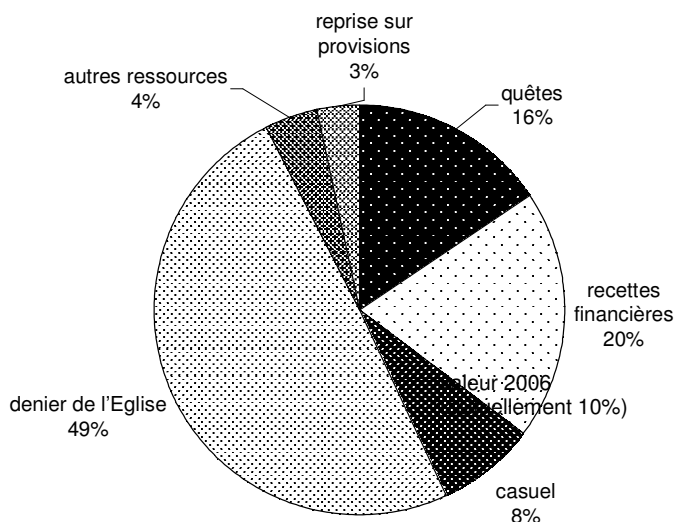
Mobilier : 54 000 euros

D'autres investissements sont à prévoir dans les prochaines années comme la voûte de la nouvelle église, ravalement de sa façade.

Dépenses 2006



Recettes 2006



La répartition des recettes et des dépenses

Nous avons souhaité cette année vous donner des informations concernant les recettes et les dépenses de la paroisse. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires faites-vous connaître au secrétariat, une réunion d'information sur les comptes 2007 est prévue en février 2008.

Pour présenter cette répartition, nous sommes appuyés sur les comptes 2006 (graphiques ci-contre).

Les salaires et dépenses de fonctionnement représentent 1 033 000 euros dont 378 000 euros pour la participation aux charges diocésaines. Les amortissements, qui correspondent à l'étalement des dépenses des gros travaux que nous avons faits ces dernières années, représentent environ 70 000 euros et seront de 100 000 euros en 2007.

La solidarité envers les autres paroisses représente 150 000 euros.

La paroisse doit également constituer des réserves pour faire face aux travaux à venir (voûte de la nouvelle église, ravalement de sa façade, par exemple).

Les recettes courantes se répartissent en trois grandes catégories : le Denier de l'Eglise, les quêtes et les offrandes faites pour les offices (baptêmes, mariages et obsèques). Ces recettes représentent 1 207 000 euros. Certaines autres recettes sont très variables. Il s'agit notamment des produits financiers dont le montant a été exceptionnel en 2006 parce que certains revenus tirés d'opérations faites les années précédentes sont tombés par hasard sur 2006. Ces recettes sont habituellement deux fois moindre. Par ailleurs la paroisse reçoit exceptionnellement des legs.

Le denier de l'Eglise représente environ 65% des recettes courantes.

Ces quelques montants montrent que la participation des paroissiens à la vie de la paroisse et du diocèse par l'intermédiaire du denier de l'Eglise est adaptée aux dépenses et que son niveau doit donc être maintenu. En effet, les recettes dépendent des paroissiens alors que les dépenses sont structurelles et régulières. Elles sont nécessaires au fonctionnement de la paroisse et ne peuvent pas être ajustées en fonction des recettes.

Jean Deschesne
Vice-Président du Conseil Economique

Jean-François Dufour
chargé des comptes